

TABLEAU 10.1 CONSTATS ET ENJEUX DU TERRITOIRE

VOLETS	CONSTATS / PROBLÉMATIQUE		ENJEUX
1. Transport et infrastructures	Transport	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution substantielle du trafic de transit et amélioration de la sécurité sur la rue de L'Annonciation (occasionné par l'ouverture prochaine de la voie de contournement de la route 117);</li> <li>• Réseau routier local nécessitant plusieurs améliorations (détérioration accélérée de certaines routes);</li> <li>• Les routes desservant les sites et attraits touristiques ne sont pas définies, visibles et/ou mise en valeur;</li> <li>• Offre limitée en matière de transport collectif (horaire, nombre de déplacements).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bénéficier de l'opportunité qu'offre la voie de contournement de la route 117 afin de doter la Ville d'une vitrine accueillante, sécuritaire, fonctionnelle, dynamique et de grande qualité et ce tant pour la voie de contournement que pour la rue de L'Annonciation.</li> <li>• Assurer que l'ensemble des routes locales desservant le territoire soit sécuritaire et de qualité;</li> <li>• Assurer une signalisation routière distinctive identifiant les différents attraits et équipements touristiques et/ou d'intérêts (Réservoir Kiamika, aéroport international de Mont-Tremblant);</li> <li>• Assurer une desserte de qualité et adaptée aux besoins des usagers en matière de transport collectif.</li> </ul>
	Infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système de traitement des eaux usées collectifs (caractérisation à obtenir);</li> <li>• Réseau d'aqueduc (excellente qualité).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer que le et/ou les systèmes de traitement des eaux usées collectifs répond aux besoins actuels et futurs de la collectivité;</li> <li>• Assurer une desserte collective en eau potable de qualité et en quantité suffisante pour les besoins actuel et futurs de la collectivité.</li> </ul>
2. Centre-ville (Secteur L'Annonciation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence d'un centre hospitalier régional;</li> <li>• Présence d'attrait naturel et touristique (rivière Rouge);</li> <li>• Un noyau composé d'une diversité de commerces et de services, d'offre résidentielle variée et de bâtiments et équipements communautaires;</li> <li>• Perte de visibilité et d'achalandage éventuelle de la rue de L'Annonciation (trafic de transit compte tenu de la nouvelle voie de contournement de la route 117);</li> <li>• Présence de bâtiments patrimoniaux à préserver et à mettre en valeur;</li> <li>• Présence d'équipements et services propres à un sous-centre régional de service;</li> <li>• Dynamique commerciale présente et active (Société de développement commercial).</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir et mettre en valeur les attraits de la rue de L'Annonciation (image distinctive, signalisation, qualité du cadre bâti, positionnement, qualité et diversité commerciale, aménagement paysager, etc.);</li> <li>• Accompagner et soutenir tous les commerçants avant, pendant et après la période de transition lors de la construction de la nouvelle voie de contournement (relocalisation possible de certains commerçants dont la majorité de leur clientèle étant celle du trafic de transit);</li> <li>• Réévaluer et optimiser le type d'usage riverain à la nouvelle voie de contournement de façon à assurer une complémentarité avec les usages existants des secteurs environnants.</li> <li>• Poursuivre et promouvoir les efforts et interventions reliés à la revitalisation de la rue de L'Annonciation;</li> <li>• Mettre en valeur les entrées de ville (affichage, visibilité, attraction, image);</li> <li>• S'assurer que l'offre de logements soit suffisante en quantité et en diversité;</li> <li>• Faciliter l'accès au logement à des clientèles particulières (familles monoparentales, personnes âgées, handicapées, à faible revenu ou sans abri);</li> <li>• S'assurer de la sécurité et de la salubrité des logements;</li> <li>• Encourager l'entretien et l'embellissement des propriétés;</li> <li>• Promouvoir la préservation des bâtiments patrimoniaux;</li> <li>• Évaluer l'opportunité d'identifier un pôle hospitalier;</li> <li>• Évaluer les opportunités reliées au télétravail.</li> </ul>
3. Noyau villageois (Secteur Sainte-Véronique)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence et proximité de nombreux attraits récréotouristiques (pôle touristique du Réservoir Kiamika, camping municipal de Sainte-Véronique, sentiers récréatifs motorisés et non motorisés);</li> <li>• Dynamique récréotouristique présente et active (Société de développement du Réservoir Kiamika, organisme responsable du développement et la mise en valeurs du plein potentiel de cette partie du territoire);</li> <li>• Milieu de vie tranquille et peu dynamique au point de vue commercial;</li> <li>• Présence de bâtiment à caractère villageois (atout historique et culturel);</li> <li>• Présence d'une zone intermédiaire à l'entrée du village (route de 4 à 2 voies).</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer et promouvoir les attraits récréotouristiques (Réservoir Kiamika, belvédère, plage);</li> <li>• Encourager l'entretien et l'embellissement des propriétés;</li> <li>• S'assurer d'une connaissance appropriés des attentes et besoins des villégiateurs;</li> <li>• Bénéficier de la proximité des attraits touristiques environnants afin d'optimiser le potentiel attractif du noyau villageois;</li> <li>• Accompagner et soutenir les commerçants avant, pendant et après la période de transition lors de la construction de la nouvelle voie de contournement.</li> </ul>
4. Villégiature	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accessibilité à des terrains destinés à des fins de villégiatures;</li> <li>• Le milieu naturel de Rivière-Rouge offre une diversité de paysages montagneux et ruraux et des points de vue exceptionnels;</li> <li>• Caractérisation de la villégiature (type de villégiateurs, dimensions des terrains, autres).</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir et promouvoir toutes interventions susceptibles d'optimiser les secteurs de villégiatures (qualité de l'eau des lacs, préservation des paysages, principes de développement durable, projet intégré, développement de la 2<sup>e</sup> couronne);</li> <li>• Promouvoir l'expansion de la villégiature tout en respectant le paysage, les lacs et cours d'eau.</li> </ul>

TABLEAU 10.2 CONSTATS ET ENJEUX DU TERRITOIRE

VOLETS	CONSTATS / PROBLÉMATIQUE	ENJEUX
5. Environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présences et proximités de nombreuses richesses naturelles propres à la région (forêts, montagnes, lacs et rivières);</li> <li>• Dynamique environnementale présente et active (ex : Association de lacs, Comité du bassin versant de la Rouge et de la Lièvre, Société de développement du Réservoir Kiamika).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter et promouvoir un concept de développement durable;</li> <li>• Protéger les milieux sensibles liés à la déviation de la 117;</li> <li>• Définir, protéger et promouvoir les aires d'hivernation du cerf de Virginie le long des routes et à proximité des habitations;</li> <li>• Promouvoir l'importance de la protection de l'environnement;</li> <li>• Définir, protéger et promouvoir les sommets et versants de montagnes;</li> <li>• Assurer que les systèmes de traitements des eaux usées individuels soient fonctionnels et respectueux de l'environnement.</li> </ul>
6. Agriculture et foresterie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence d'entreprises horticoles dynamiques (serre de la Vallée, serre Frank Zyromski);</li> <li>• Présence sur le territoire et/ou à proximité d'entreprises spécialisés en produit agricole (produits d'acériculture).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Doter la Ville d'une infrastructure et/ou équipements qui permet d'assurer une visibilité afin de promouvoir les produits horticoles et/ou agricoles de la région (ex : marché public);</li> <li>• Attirer et faciliter la venue d'un centre de formation de la main d'œuvre spécialisée (agricole, forestier, autres);</li> <li>• Évaluer les opportunités reliées aux fermettes;</li> <li>• Évaluer les limites de la zone agricole.</li> </ul>
7. Attractions et équipements touristiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence et proximité de nombreux attraits récréotouristiques (pôle touristique du Réservoir Kiamika, camping municipal de Sainte-Véronique, parc linéaire Le P'tit Train du Nord, aéroport international de Mont-Tremblant (La Macaza), Réserve faunique de Papineau-Labelle, ZEC Rouge-Matawin, ZEC Maison-de-Pierre, Parc du Mont-Tremblant, Station touristique du Mont-Tremblant, sentiers récréatifs motorisés et non motorisés, golfs);</li> <li>• Rivière-Rouge représente, pour plusieurs, la porte d'entrée offrant une accessibilité aux différents attraits touristiques;</li> <li>• Structure d'accueil, signalisation, promotion, concertation ente les différents partenaires doivent être définis et intégrer à même une stratégie touristique;</li> <li>• Efforts nécessaire pour la mise en valeur de certains attraits structurants (rivière Rouge, Réservoir Kiamika, piste cyclable, camping municipal, sentiers récréatifs);</li> <li>• Nécessité de bonifier l'offre en hébergement en quantité et en qualité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir aux visiteurs, une expérience touristique originale, de grande qualité et représentative des valeurs de la communauté (attraits, hébergement, activités, réseaux);</li> <li>• Développer et mettre en valeur les sentiers récréatifs;</li> <li>• Travailler avec les municipalités voisines pour le développement de sentiers récréatifs intermunicipaux;</li> <li>• Embellir et mettre en valeur les attraits aux abords du parc linéaire;</li> <li>• Développer le réseau cyclable local;</li> <li>• Mettre en valeur la rivière Rouge (ex : accès, récréation, spectacle sur la thématique de la rivière, faits historiques);</li> <li>• Développer le plein potentiel du Réservoir Kiamika.</li> </ul>
8. Commerces artériel et industries	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre, disponibilité, prix des terrains et taux de taxation concurrentiel destinés à des usages à des fins de transformation des matières premières;</li> <li>• Présence d'équipements et services propres à un sous-centre régional de service;</li> <li>• Infrastructures routières (voie de contournement de la route 117) propices à recevoir de nouveaux investisseurs;</li> <li>• Absence d'infrastructure (ex : réseaux publiques) propice à recevoir un développement industriel viable;</li> <li>• Proximité de l'aéroport international de Mont-Tremblant (La Macaza).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et promouvoir les interventions susceptibles de faire évoluer la Ville dans son développement (activités structurantes génératrices d'emplois);</li> <li>• Adopter une stratégie de développement industriel adapté aux réalités économiques locales et régionales (positionnement, critères de localisation, type d'industries, assistance technique et financière);</li> <li>• Soutenir les services dédiés aux entreprises (formation, support administratif et/ou informatique);</li> <li>• Attirer de nouveaux investisseurs et entreprises commerciaux et/ou industriels générateurs d'emplois et de retombés économiques pour la communauté;</li> <li>• Évaluer les opportunités de diversification de l'économie locale et régionale (ex : en adoptant un plan stratégique de développement de la Vallée de la Rouge);</li> <li>• Bénéficier de l'opportunité qu'offre la relocalisation de la route 117 afin de doter Rivière-Rouge d'une vitrine accueillante, dynamique et de grande qualité (terrains adjacents à la nouvelle route 117);</li> <li>• Promouvoir et mettre en place des établissements et services reliés à la formation de la main d'œuvre.</li> </ul>

TABLEAU 15.1 VOILETS, MOYENS DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER

VOILETS	ORIENTATIONS	OBJECTIFS	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	ÉCHÉANCIER		
				0-2 ANS	2-5 ANS	5-10 ANS
1. Transport et infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer un service adéquat à la population et soutenir le développement socio-économique des différents secteurs de la Ville en optimisant les acquis des différents modes de transport et d'infrastructures.</li> </ul>	1. Assurer une fluidité, une sécurité et une desserte adéquate pour tous les utilisateurs du réseau de transport (automobiles, autobus, vélos, piétons, autres véhicules motorisés);	a) Élaborer et adopter un plan directeur du réseau routier et une politique des parcs, réseaux récréatifs et espaces naturels pour l'ensemble du territoire;	X	X	
			b) Continuer le suivi auprès de Transport Québec concernant le réaménagement de la route 117;	X		
			c) Améliorer la sécurité routière aux abords de l'école primaire;	X		
			d) Planifier des aménagements routiers qui tiennent en compte les besoins des vélos, piétons, VTT;	X	X	
			e) Développer un réseau cyclable local en lien avec le parc linéaire en reliant les équipements communautaires.		X	X
		2. Assurer le maintien de la vocation de la route 117 comme un axe de transit;	a) Intégrer à la réglementation d'urbanisme des normes minimales concernant le nombre, la localisation, la largeur et la dimension des terrains aux abords de la route 117;	X		
			b) Définir le type d'usage à privilégier aux abords de la route 117 et les moyens d'accessibilité (ex : voie de service, si nécessaire) à même la réglementation d'urbanisme;	X		
		3. Confirmer le caractère d'artère principale de la rue de L'Annonciation;	a) Améliorer l'accessibilité et la visibilité de la rue de L'Annonciation par rapport à la route 117;	X		
			b) Planifier des aménagements de qualités aux entrées de Ville (intersection route 117 et rue L'Annonciation), et à l'intersection des rues L'Annonciation / Montée Marois	X		
		4. Planifier l'occupation des sols axée sur le transport alternatif ;	a) Promouvoir l'utilisation de la marche, du vélo et des transports alternatifs (ex : autobus, navette) auprès de la population;		X	
			b) Privilégier une densification résidentielle à l'intérieur des périmètres d'urbanisation;		X	
			c) Évaluer la possibilité d'un partage de stationnement entre les usages, et ainsi limiter au minimum le nombre de cases de stationnement requis par usage;	X		
		5. Élaborer une signalisation claire et complète permettant aux utilisateurs du réseau de transport d'accéder au centre-ville et aux différents attraits du territoire;	a) Mettre en œuvre un plan directeur de signalisation doté d'une image distinctive de la Ville;	X		
		6. Maintenir une gestion rigoureuse de l'entretien de l'ensemble du réseau de transport	a) Distinguer les routes locales selon leur hiérarchie;	X	X	X
			b) Poursuivre la réfection complète du réseau de transport;	X	X	X
		7. Privilégier la consolidation des zones urbaines existantes en fonction des réseaux d'infrastructures;	a) Élaborer et adopter un plan directeur de développement des infrastructures d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées;		X	
8. Assurer une gestion rigoureuse des matières résiduelles	a) Mettre en œuvre une charte et/ou interventions sur la réduction des matières destinées à l'enfouissement;	X	X	X		

TABLEAU 15.2 VOLETS, MOYENS DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER

VOLETS	ORIENTATIONS	OBJECTIFS	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	ÉCHÉANCIER		
				0-2 ANS	2-5 ANS	5-10 ANS
2. Centre-ville (Secteur L'Annonciation)	• Promouvoir le rôle de sous-centre régional du noyau urbain en mettant en place des conditions favorables au développement des fonctions urbaines;	1. Identifier et promouvoir les interventions susceptibles de faire évoluer le rôle de sous-pôle de commerces, de services et de culture régional;	a) Encourager la mixité des fonctions urbaines et l'augmentation de la densité;	X		
			b) Évaluer les catégories d'usages autorisés spécifiquement sur la rue de L'Annonciation ;	X		
			c) Promouvoir et mettre en œuvre des mesures afin de doter la rue de L'Annonciation d'une vitrine accueillante, dynamique et de grande qualité (ex : aménagement paysager, place publique, terrasses avec vues sur la rivière Rouge)	X	X	
			d) Développer, autour du centre hospitalier, des équipements et services complémentaires en matière de soins de santé et services sociaux;			X
		2. Améliorer l'image de la rue de L'Annonciation;	a) Actualiser le Programme particulier d'urbanisme (PPU) applicable au Centre-ville du secteur de L'Annonciation;	X		
			b) Encourager la mise en valeur du parc linéaire en améliorant la façade arrière des bâtiments;	X		
		3. Optimiser les abords de la voie de contournement de la route 117 et assurer son intégration au Centre-ville;	a) Planifier, aux accès de la voie de contournement, une extension commerciale complémentaire à celle du noyau urbain;	X		
			b) Évaluez la pertinence de créer un pôle commercial à grandes surfaces;	X		
		4. Assurer la présence de logements s'adressant à des clientèles particulières : familles monoparentales, personnes âgées, handicapées, à faible revenu ou sans abri;	a) Élaborer et adopter une politique d'habitation;	X	X	
			b) Prévoir des espaces pour la construction de résidences pour personnes âgées à proximité des services de santé;	X		
		5. Favoriser l'implantation d'un deuxième cycle à l'école secondaire et d'un centre de formation professionnel;	a) Améliorer les abords du secteur de l'école;	X		
			b) Assurer une disponibilité d'espaces vouées à des fins scolaires (2e cycle du secondaire, école publique ou privée, centre de formation professionnel) dans le secteur de l'école;	X	X	
		6. Améliorer la desserte en activités et équipements culturels;	a) Mettre en valeur et procéder à la rénovation extérieure et l'affichage du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge;	X	X	
			b) Accentuer le partenariat entre les intervenants culturels afin d'augmenter les initiatives culturels;	X	X	X
		7. Mettre en valeur les bâtiments et lieux d'intérêts patrimoniaux;	a) Adopter un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) visant à encadrer la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale;	X		
			b) Mettre en place un circuit historique et patrimonial;		X	
		8. Améliorer la desserte du réseau de transport alternatif dans le Centre-ville (vélo, pédestre, véhicules récréatifs);	a) Aménager un réseau cyclable reliant les principaux pôles du Centre-ville (scolaire, communautaire, commercial, résidentiel);		X	
			b) Examiner les avantages et contraintes permettant l'accessibilité des véhicules récréatifs au Centre-ville (VTT, motoneige).		X	

TABLEAU 15.3 VOLETS, MOYENS DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHEANCIER

VOLETS	ORIENTATIONS	OBJECTIFS	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	ÉCHÉANCIER		
				0-2 ANS	2-5 ANS	5-10 ANS
3. Noyau villageois (Secteur Sainte-Véronique)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir le noyau villageois comme pôle récréotouristique en mettant en place des conditions favorables au développement des fonctions villageoise;</li> </ul>	1. Renforcer la vocation de pôle récréotouristique du noyau villageois;	a) Assurer une desserte commerciale de services essentiels et adaptée aux citoyens et touristes du noyau villageois;	X		
			b) Assurer une complémentarité avec le Centre-ville;	X		
			c) Adopter un Programme particulier d'urbanisme (PPU) applicable au noyau villageois et ses attraits environnants, accompagné d'un règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);	X		
			d) Assurer le maintien du caractère authentique du noyau villageois et encourager la présence de commerces d'artisanat;	X		
		2. Encourager la construction résidentielle sur les terrains vacants situés dans le noyau villageois;	a) Encourager la construction résidentielle et commerciale et faire la promotion des terrains vacants du noyau villageois;	X	X	
		3. Améliorer la desserte du réseau de transport alternatif dans le noyau villageois (vélo, pédestre, véhicules récréatifs);	a) Aménager un réseau cyclable reliant le Centre-ville;		X	
b) Évaluer la possibilité d'établir le partage de la rue (ex. : panneaux, signalisation) afin d'aménager un réseau cyclable autour du lac Tibériade;	X					

TABLEAU S 15.4 VOLETS, MOYENS DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER

VOLETS	ORIENTATIONS	OBJECTIFS	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	ÉCHÉANCIER		
				0-2 ANS	2-5 ANS	5-10 ANS
4. Villégiature	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser le développement de la villégiature en harmonie avec l'environnement;</li> </ul>	1. Assurer l'intégrité et l'authenticité des secteurs de villégiature;	a) Établir des critères d'aménagement pour les résidences et gîtes de tourisme, les logements accessoires, etc. propres aux secteurs de villégiature;	X		
			b) Établir des critères d'aménagement sur l'implantation et la superficie des terrains en fonction de la hiérarchie de la rue, de l'environnement et des paysages à conserver;	X		
			c) Adopter un règlement sur la protection des sommets et versants de montagnes;	X		
			d) Favoriser les projets résidentiels sous forme de projets intégrés;	X		
			e) Soutenir et promouvoir les interventions susceptibles d'optimiser les secteurs de villégiature;	X	X	X
		2. Assurer une desserte adéquate du réseau de transport alternatif (vélo, pédestre, piste de ski de randonnée) et évaluer les opportunités et contraintes reliés à une desserte potentiel des véhicules récréatifs motorisés à même les secteurs de villégiatures;	a) Planifier un réseau de sentiers récréatifs reliant les différents secteurs de villégiature et autres secteurs d'intérêts de la Ville (Attraits et/ou équipements, centre-ville et noyau villageois);		X	X

TABLEAU 15.5 VOLETS, MOYENS DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER

VOLETS	ORIENTATIONS	OBJECTIFS	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	ÉCHÉANCIER		
				0-2 ANS	2-5 ANS	5-10 ANS
5. Environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer le développement du territoire dans une perspective de développement durable;</li> </ul>	1. Protéger et mettre en valeur les lacs, les cours d'eau, les milieux humides, la végétation et la faune;	a) Promouvoir l'importance de la protection de l'environnement en sensibilisant et en impliquant les différents acteurs du milieu;	X	X	X
			b) Adopter un concept de développement durable;	X		
			c) Évaluer l'opportunité de créer un comité consultatif en environnement;	X		
			d) Adopter un règlement pour la protection des sommets et versants de montagnes;	X		
			e) Protéger et mettre en valeur les habitats fauniques du territoire (aire d'hivernation du cerf de Virginie, frayère);	X		
			f) Assurer la protection et la régénération des bandes riveraines;	X	X	X
		2. Protéger la qualité des prises d'eau potable publiques et privées;	a) Adopter des dispositions sur la protection des prises d'eau potable publiques (actuelles et futures);	X		
			b) Assurer une desserte adéquate des infrastructures en rapport au développement de la Ville;	X		
			c) Sensibiliser et informer la population sur la protection et l'utilisation de l'eau potable;	X	X	X
		3. Réduire les impacts générés par les sites d'extraction et autres usages / activités contraignantes;	a) Définir la localisation des sites d'extraction et autres usages / activités contraignantes et s'assurer du respect des normes d'exploitation;	X		
			b) Restreindre les aires d'exploitation de ces types d'activités;	X		
			c) Limiter les nouveaux développements résidentiels à proximité de ces types d'activités;	X		

TABLEAU 15.6 – VOLETS, MOYENS DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIERS

VOLETS	ORIENTATIONS	OBJECTIFS	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	ÉCHÉANCIER		
				0-2 ANS	2-5 ANS	5-10 ANS
6. Agriculture et foresterie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer le développement des activités agricole, forestier et agrotouristique dans une perspective de développement durable;</li> </ul>	1. Protéger et promouvoir les activités agricoles;	a) Assurer la protection du territoire et activités agricoles dans le secteur identifié à cette fin;	X		
			b) Attirer et faciliter la venue d'un centre de formation de la main d'œuvre spécialisée (agricole, forestier, autres);		X	X
			c) Doter la Ville d'une infrastructure qui permet d'assurer une visibilité et la promotion des produits horticoles et/ou agricoles de la région (marché public);	X		
			d) Évaluez la possibilité d'autoriser certains usage relié à l'agrotourisme dans certaines parties du territoire;	X		
		2. Assurer le développement de la forêt dans le respect de l'aménagement durable;	a) Protéger, mettre en valeur et s'assurer d'une cohabitation harmonieuse des usages de la forêt; (ex. : activités d'exploitation forestière, villégiature);	X		
			b) Développer une stratégie forestière adaptée aux réalités socio-économique de la ville et de la région;		X	X



TABLEAU 15.7 – VOLETS, MOYENS DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIERS

VOLETS	ORIENTATIONS	OBJECTIFS	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	ÉCHÉANCIER		
				0-2 ANS	2-5 ANS	5-10 ANS
7. Attraites et équipements touristiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer et diversifier, à l'aide d'une image de marque, les attraits et équipements touristiques en complémentarité à ceux présent dans la région;</li> </ul>	1. Offrir aux visiteurs, une expérience touristique originale, de grande qualité et représentative des valeurs de la communauté;	a) Élaborer et adopter une stratégie touristique efficace (ex : circuits, forfaits) autour d'éléments attractifs forts et uniques;	X	X	X
			b) Favoriser les projets à caractère récréotouristique diversifiant l'offre existante;	X	X	X
			c) Mettre en valeur les cours d'eau, lacs et les secteurs d'intérêt écologique;	X	X	X
			d) Mettre en valeur les sites d'intérêts patrimonial et historique;	X	X	X
			e) Soutenir et promouvoir toutes interventions susceptibles d'optimiser les secteurs et/ou équipements récréotouristiques;	X	X	X
			f) Élaborer et mettre en œuvre un plan directeur de signalisation;	X		
			g) Embellir et mettre en valeur les attraits aux abords du parc linéaire;	X	X	X
		2. Assurer une desserte suffisante et de qualité des équipements récréatifs;	a) Compiler toutes données pertinentes reliées à l'accueil, aux touristes et aux villégiateurs (origine-destination, profil des visiteurs, statistique d'achalandage, sites d'intérêts, etc.);	X		
			b) Définir et promouvoir, avec l'ensemble des intervenants du milieu touristique local et régional, une vision et des stratégies adaptées au profil de la clientèle actuelle et recherchée;	X	X	
			c) Améliorer et développer les équipements récréatifs conçus pour les familles;	X		
		3. Développer et diversifier le réseau récréatif;	a) Confirmer le rôle primordial du parc linéaire en terme de réseau récréatif;		X	
			b) Développer un réseau récréatif (véhicules récréatifs motorisés, cheval, ski de fond, pédestre, canot) en boucle sur le territoire de la Ville en reliant les éléments d'intérêts (école, centre sportif, plage, centre-ville);	X		
			c) Développer, si nécessaire et applicable, un sentier récréatif motorisé aux abords de la voie de contournement de la route 117;	X	X	
d) Évaluer l'accessibilité des sentiers récréatifs motorisés au noyau urbain, villageois et autres attraits touristiques;	X					

TABLEAU 15.8- VOLETS, MOYENS DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER

VOLETS	ORIENTATIONS	OBJECTIFS	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	ÉCHÉANCIER		
				0-2 ANS	2-5 ANS	5-10 ANS
8. Commerces artériels et industries	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir le rôle de sous-centre régional de la Ville en mettant en place des conditions favorables au développement et à la diversification des commerces artériels et des industries;</li> </ul>	1. Attirer de nouveaux investisseurs et entreprises générateurs d'emplois et de retombés économiques pour la communauté;	a) Soutenir et promouvoir toutes interventions susceptibles de faire évoluer la Ville dans son développement économique;	X	X	X
			b) Élaborer un concours « entrepreneurship »;	X		
			c) Élaborer un plan stratégique de développement et de promotion commerciale de la Vallée de la Rouge;	X		
			d) Assurer la participation de l'ensemble des commerçants occupant le territoire de la ville et de la vallée de la Rouge	X		
		2. Optimiser les abords de la voie de contournement de la route 117 et assurer son intégration au noyau urbain;	a) Évaluer et définir le potentiel de développement des terrains aux abords de la voie de contournement de la route 117 (ex : PPU et/ou PAE);	X		
			b) Planifier, aux accès de la voie de contournement, une extension commerciale complémentaire à celle du noyau urbain;	X		
		3. Développer et consolider les secteurs industriels dans le respect de l'environnement;	a) Adopter une stratégie de développement industriel adapté aux réalités économiques locales et régionales (positionnement, critères de localisation, type d'industries, assistance technique et financière);	X	X	X
			b) Identifier et définir la localisation des sites d'extraction et autres usages / activités industrielles contraignantes et s'assurer du respect des normes d'exploitation;	X		